



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

RD 421 - Aménagement entre Saverne et Hochfelden Convention d'occupation temporaire du domaine ferroviaire de Réseau Ferré de France (RFF) pour l'installation et l'exploitation d'ouvrage d'assainissement

Rapport n° CP/2014/746

Service gestionnaire :

Service grands projets d'infrastructures

Résumé :

Le présent rapport porte sur la convention à établir avec Réseau Ferré de France pour l'occupation de son domaine ferroviaire suite à la mise en place d'une canalisation d'eaux pluviales destinée à l'évacuation des eaux de ruissellement de la RD 421 vers la Zorn à Hochfelden.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la RD421 entre Saverne et Hochfelden, les eaux de ruissellement de la RD421 doivent être collectées, sur la section Dettwiller à Hochfelden, pour être traitées dans des bassins avant rejet dans le milieu naturel.

L'évacuation de ces eaux vers la Zorn nécessite la pose d'une canalisation (diamètre 150mm) dans l'emprise du domaine public RFF à Hochfelden (ligne ferroviaire n°070000 qui relie Noisy le Sec à Strasbourg).

Le présent projet de convention entre Réseau Ferré de France et le Département concerne les conditions de l'occupation temporaire du domaine ferroviaire par cet ouvrage appartenant au Département.

Les stipulations financières de cette convention prévoient des frais de dossier d'un montant forfaitaire de 1 000 € HT et le paiement d'une somme de 971 € HT correspondant à l'autorisation d'occupation temporaire pour une durée de 20 ans (48,55 € HT/an).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21824	23-23151-621	14 300 000,00 €	401 614,00 €	1 971,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

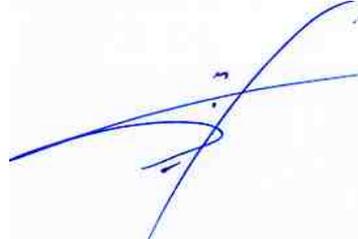
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le projet de convention d'occupation du domaine ferroviaire de Réseau Ferré de France (RFF) pour la mise en place d'une canalisation

d'évacuation des eaux pluviales pour les besoins de l'aménagement de la RD 421 à HOCHFELDEN.

Elle autorise son président à signer cette convention aux fins d'intervention entre Réseau Ferré de France (RFF) et le Département du Bas-Rhin.

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL